



A propos de l'intermédiation d'assurance et financière

Janvier 2023



SOMMAIRE

1. Le BIPAR, la Fédération européenne des intermédiaires d'assurance

- Qu'est-ce que le BIPAR ?
- Quelles sont les activités d'intermédiation représentées par les associations membres du BIPAR ?
- Qui représentent les associations membres du BIPAR ?
- Quelles sont les valeurs qui unissent les intermédiaires représentés par les associations membres du BIPAR ?

2. Le BIPAR, partie prenante des ambitions européennes de la décennie 2020-2030

- Les intermédiaires, des acteurs de la reprise dans les territoires
- Les intermédiaires, des acteurs convaincus de la révolution numérique
- Les intermédiaires, des acteurs engagés de la transition climatique

3. Un peu plus sur les intermédiaires ...

1. Le BIPAR, la Fédération européenne des intermédiaires d'assurance

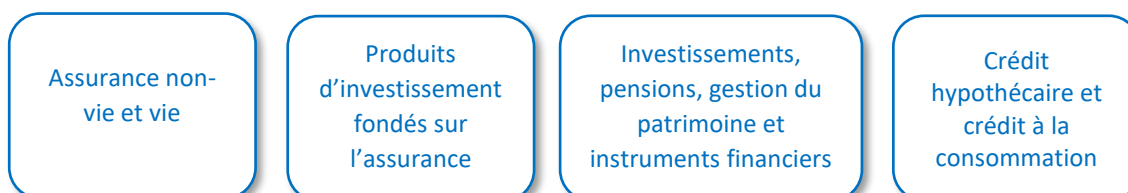
○ Qu'est-ce que le BIPAR ?

Le BIPAR est la Fédération européenne des intermédiaires d'assurance et financiers qui regroupe 47 associations nationales présentes dans 30 pays. Le BIPAR et ses associations nationales représentent des intermédiaires d'assurance et financiers, dont les structures vont d'entreprises multinationales aux petites et moyennes entreprises (PME) et microentreprises.

L'intermédiation est une activité bien établie, hautement réglementée et supervisée, qui répond aux normes professionnelles les plus élevées.

○ Quelles sont les activités d'intermédiation représentées par les associations membres du BIPAR ?

Par type de solution



Par type de client/ risque

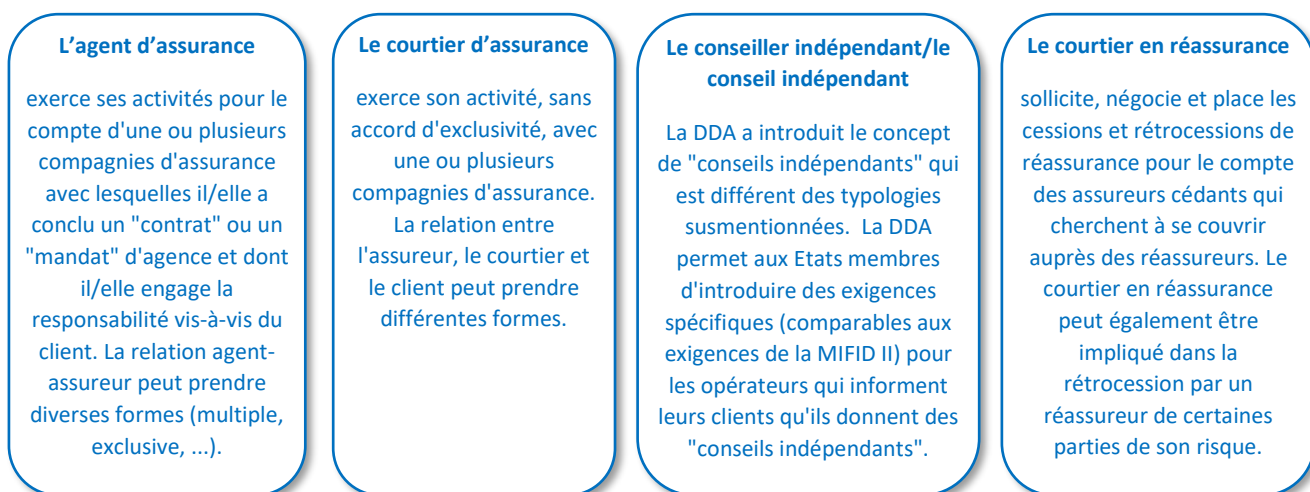


○ Qui représentent les associations membres du BIPAR ?

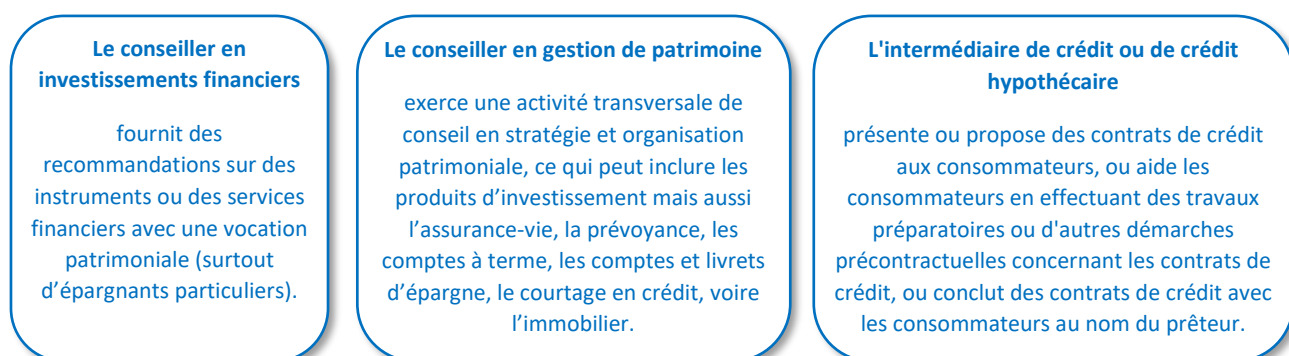
Les règles européennes ne font pas de distinction entre les différents types d'intermédiaires (courtiers, agents, conseillers financiers) et adoptent une approche basée sur l'activité (intermédiation). Certains Etats membres de l'UE font référence aux agents et courtiers et à d'autres types d'intermédiaires dans leur législation.

Tous les intermédiaires d'assurance assistent les clients dans l'analyse de leurs demandes et besoins et dans le choix de leur assurance en leur présentant des alternatives en termes de solutions et de contrats d'assurance. Les intermédiaires existent du fait que les consommateurs choisissent de recourir à leurs services - il n'existe aucune contrainte légale ou autre - c'est le choix du consommateur.

Dans les Etats membres qui font référence à différents types d'intermédiaires dans leur législation, les distinctions qui peuvent être faites sont, en général, les suivantes :



Il existe des intermédiaires qui combinent des activités (et respectent les règles respectives applicables à leurs activités).



o **Quelles sont les valeurs qui unissent les intermédiaires représentés par les associations membres du BIPAR ?**

- Ils sont mus par la volonté commune d'accompagner au mieux consommateurs, TPE (très petites entreprises), PME et grandes entreprises dans leur choix d'assurance ou d'investissement financier.
- Dans un univers de plus en plus concurrentiel, ils existent par leur professionnalisme, la qualité des services qu'ils proposent et par le suivi au long cours des consommateurs qu'ils servent au mieux.
- Ils associent outils numériques et accompagnement personnalisé de leur clientèle.
- Ils sont un support essentiel pour sensibiliser leurs clientèles aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et plus généralement, la promotion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Exerçant leurs activités dans le cadre d'un statut règlementaire protecteur et supervisé, les membres des associations du BIPAR sont les garants de la bonne application des droits des consommateurs européens.
- Les intermédiaires offrent un "bien-être financier" à leurs clients, ce qui a un impact positif sur l'économie en général.

2. Le BIPAR, partie prenante des ambitions européennes de la décennie 2020-2030

o Les intermédiaires, des acteurs de la reprise dans les territoires

Les membres du BIPAR sont des associations nationales qui représentent au niveau national essentiellement des intermédiaires qui sont des PME ou des entreprises familiales.

Ces intermédiaires :

- font partie intégrante du tissu économique, social et territorial dans lequel leurs clients évoluent. Par conséquent, ils ont une connaissance approfondie à la fois de leur clientèle et des produits et services sur mesure qu'ils proposent.
- prennent part activement au marché unique : ils permettent d'une part aux assureurs/ producteurs de proposer des services dans les différents Etats membres et d'autre part aux consommateurs d'accéder à des services d'assurance dans toute l'Europe.
- sont également les catalyseurs d'une plus forte concurrence dans le secteur de l'assurance et financier, et incitent l'ensemble des acteurs à proposer des produits et des services innovants et compétitifs.
- travaillent dans un cadre réglementaire européen protecteur pour les consommateurs. Un très grand nombre de textes, en particulier dans les Directives sur la distribution d'assurances (DDA) et sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) s'appliquent et permettent de renforcer la transparence sur l'activité et la transmission d'information aux clients tout en faisant de la fourniture du meilleur service une priorité dans un marché hyper concurrentiel.
- facilitent et accompagnent le processus d'assurance/d'investissement et la communication entre consommateurs et assureurs/producteurs dans un esprit de confidentialité et de confiance, d'empathie et d'efficacité.

Dans un monde et une économie en mouvement permanent, les intermédiaires d'assurance et financiers accompagnent les changements en apportant des solutions adaptées aux nouveaux risques au plus près des consommateurs et des entreprises.

Le BIPAR et ses associations membres promeuvent au niveau national et européen une application et une supervision cohérentes et étendues des principes définis dans la DDA, la MiFID II et d'autres législations.

Les intermédiaires doivent satisfaire de nombreuses obligations réglementaires que le BIPAR et ses associations nationales soutiennent (obligations de formation, d'information, de transparence, etc.) et qui renforcent la protection des consommateurs.

Alors que l'Europe s'engage pleinement dans les transitions numériques et climatiques, le BIPAR considère qu'il est important d'assurer une approche proportionnée pour les acteurs de petite et moyenne taille ainsi qu'une stabilité réglementaire. Celle-ci est essentielle pour réduire les coûts administratifs et de conformité, assurer la sécurité juridique de tous les opérateurs y compris des start-ups et des PME et la confiance des clients et des entreprises.

○ Les intermédiaires, des acteurs convaincus de la révolution numérique

Les intermédiaires, membres des associations nationales du BIPAR, **jouent un rôle de premier plan dans le développement et la mise en place de solutions innovantes dans les services entre le client et des assureurs**. Le client peut choisir, via l'intermédiaire, parmi un large éventail de services grâce à une grande variété et combinaison d'outils et de systèmes (apps, web, téléphone et... réunions en présentiel). Les intermédiaires **associent ainsi le meilleur de la technologie avec un suivi humain, en fonction des souhaits du client**.

Forts de cette double approche, les intermédiaires peuvent assurer **une réelle inclusion et transition** en matière d'accès aux services et aux produits d'assurance, que ce soit pour les consommateurs « hyper connectés » ou pour ceux en marge du monde numérique.

L'intermédiaire est en mesure de suivre tout le cycle de vie du service en assurance, de la distribution au service après-vente et assiste le client de manière résiliente en cas de sinistre ou de crise. Alliant approche humaine (il/elle fait preuve d'empathie) personnalisée et utilisation des outils numériques, il/elle propose le service le mieux adapté et le plus flexible pour faire face aux défis du monde d'aujourd'hui.

Protection des données personnelles et des consommateurs, développement d'une intelligence artificielle éthique, assurance future contre le cyber risque : les intermédiaires sont en mesure de faire profiter les consommateurs du potentiel des nouvelles technologies tout en assurant des garde-fous contre les risques associés à leur développement.

En matière réglementaire, le BIPAR soutient les principes suivants :

- ✓ *assurer une approche éthique des nouvelles technologies qui doivent reposer sur des principes et les valeurs européennes;*
- ✓ *aux mêmes activités doivent correspondre les mêmes règles (conditions de concurrence justes et basées sur les activités), que ce soit pour des questions de sécurité ou de concurrence entre les acteurs du secteur;*
- ✓ *réaliser un marché unique des données, où le consommateur redevient "propriétaire" de toutes ses données afin que l'intermédiaire puisse continuer à être en mesure de proposer le service adapté, en adéquation avec les règles relatives à la protection des données personnelles (RGPD).*

○ Les intermédiaires, des acteurs engagés de la transition climatique

Proches de leurs clients, les intermédiaires membres des associations nationales du BIPAR constituent l'une des « pierres angulaires » pour promouvoir sur l'ensemble du territoire européen la distribution de produits d'investissement, financiers et d'assurance « **durables** ». Cette entreprise de sensibilisation à la transition climatique sera un travail de long cours pour lequel les intermédiaires représentés par le BIPAR et ses associations nationales, seront indispensables.

Acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique, ils seront également en mesure de proposer les produits et les services permettant de se protéger contre les conséquences du dérèglement climatique, que ce soient les risques d'inondation, de grande sécheresse ou de montée des eaux.

Premiers à constater les sinistres (et la souffrance humaine) liés à la progression des événements météorologiques extrêmes, ils savent proposer des solutions au plus proche du terrain, que ce soit en milieu rural ou urbain et ainsi renforcer la couverture assurantielle ou aider les clients et les assureurs à gérer d'une manière innovante certains risques devenus parfois difficile à assurer. En effet, selon un [rapport](#) cité par la Commission européenne « *une augmentation de 1 % de la couverture d'assurance pourrait réduire de 22 % le coût des catastrophes liées au climat supporté par les contribuables ou les gouvernements dans le monde* ».

Le BIPAR et ses membres souhaitent :

- ✓ être pleinement impliqués dans la mise en œuvre concrète des dispositions européennes en matière de promotion des produits et des services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance;
- ✓ contribuer à l'évaluation des nouveaux risques associés aux conséquences du réchauffement climatique;
- ✓ une approche proportionnée dans les exigences requises en matière de reporting auprès des acteurs de taille modeste – en veillant notamment à ce que les exigences auprès des grandes entités ne s'appliquent pas uniformément pour les PME.

3. Un peu plus sur les intermédiaires ...

Les règles européennes ne font pas référence à la distinction entre agents et courtiers et adoptent une approche basée sur l'activité (intermédiation). Certains Etats membres de l'UE ont conservé la référence aux agents et aux courtiers dans leur législation.

Tous les intermédiaires assistent les clients dans l'analyse de leurs demandes et besoins et dans le choix de leur assurance en leur présentant des alternatives en termes de solutions et de contrats d'assurance.

Les intermédiaires représentés par le BIPAR peuvent être des intermédiaires en assurance non-vie, en assurance vie, en produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs) ou en produits MiFID II. Certains intermédiaires peuvent se spécialiser dans des branches d'activité, selon les types de clients ou les types d'activités spécifiques dans la chaîne de valeur. Certains servent d'autres intermédiaires dans des domaines spécifiques de la chaîne de valeur. Dans les branches d'activité de l'assurance, les intermédiaires offrent également des services sur mesure et proposent des services de gestion des risques, des services en matière de captives ou des services de placement pour les multinationales. Les intermédiaires représentés par le BIPAR et ses associations nationales sont spécialisés dans le service aux particuliers, d'autres dans le service aux PME ou dans les grands risques multinationaux.

La plupart des intermédiaires sont des petites ou micro-entreprises, établies à proximité du consommateur dans chaque ville et village. Ils offrent des services personnalisés aux clients privés locaux et aux petites entreprises. Leurs services et leur présence offrent un bien-être financier aux consommateurs qui choisissent d'avoir un service. Ils sont en concurrence avec une variété de distributeurs et d'autres intermédiaires (banques, assureurs directs, commerce électronique, concessionnaires automobiles, ...).

De nombreux intermédiaires sont des entreprises de type PME au service des PME de tous les secteurs de l'économie au niveau local, régional ou national. Ces intermédiaires suivent de plus en plus leurs clients à l'étranger lorsqu'ils exportent ou importent ou créent des succursales ou des filiales en dehors de leurs frontières nationales.

Certains intermédiaires sont de grandes entreprises ou font partie d'un groupe ou d'un réseau. Ils travaillent à l'échelle européenne, voire mondiale, et servent un large éventail de clients, principalement des entreprises.

Certains intermédiaires traitent également des affaires en réassurance.

Les intermédiaires apportent une valeur ajoutée au processus d'assurance pour les deux parties au contrat d'assurance, l'assureur et le client. Ils sont rémunérés par l'assureur et/ou le client, par une commission (la plus courante dans le secteur des particuliers car elle permet de mutualiser les coûts) ou par des honoraires.

Les intermédiaires jouent un rôle important dans le processus d'assurance.

Pour les **clients**, les intermédiaires

- identifient les risques auxquels les clients sont confrontés;
- veillent à ce que les clients prennent des décisions éclairées sur les risques qu'ils souhaitent assurer;
- conçoivent des solutions nouvelles et innovantes
- réduisent les coûts de recherche des clients;
- mettent leurs connaissances au service des clients;
- aident leurs clients en leur fournissant des services liés aux déclarations et aux politiques administratives.

Pour les **assureurs**, les intermédiaires

- facilitent l'entrée sur le marché de nouvelles compagnies d'assurance, en leur fournissant une large base de clients, sans avoir à supporter les coûts de création d'un réseau de distribution, ce qui est important dans le cadre du développement d'un marché unique européen;
- aident les assureurs à fournir des services liés aux déclarations et aux politiques administratives;
- sont des fournisseurs d'analyses de risques et de conseils aux souscripteurs.

Vous voulez en savoir plus sur les intermédiaires de votre marché national ? Visitez le site web de l'une de nos associations nationales via <https://www.bipar.eu/fr/membres>